



Recours à des modérateurs bénévoles ?

Par **jejedu67**, le **23/12/2016 à 20:21**

Bonjour,
Je vais prochainement créer ma micro-entreprise afin de gérer un serveur de jeu dont je jouerais la licence. Comme presque tous les jeux, je souhaite recourir à des modérateurs bénévoles sur les différents moyens de communications disponibles (forum, discord, facebook, twitter et bien sûr en jeu). On m'a dit que le bénévolat est internet, sauf que de grosses entreprises font ça et elles ont forcément des avocats et tout ce qui va avec afin de s'assurer que c'est légal.
Qu'en est-il réellement ?
Je sais que si je les paye cela peut être qualifié de contrat de travail mais si je leur donne des choses en jeu afin de compenser le temps passer à m'assister, est ce que cela a le même effet ?
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **24/12/2016 à 21:37**

Bsr,
Vous avez sous les yeux un exemple. Des sites comme Legavox experatoo etc... disposent de modos bénévoles.

Par **jejedu67**, le **24/12/2016 à 22:12**

Oui et même de gros jeux à plusieurs millions de comptes comme Farmerama mais on m'a dit (et c'est même logique) et que le bénévolat n'est pas légal dans une entreprise.
Du coup je ne comprend pas vraiment comment faire ça légalement.

Par **Visiteur**, le **25/12/2016** à **10:44**

Renseignez vous sur la possibilité de créer un forum dédié, sous forme de site ou de blog, en annexe de votre site de jeu, sur lequel pourraient intervenir joueur et modos bénévoles. ????